

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

**Procès-verbal de la séance du mercredi 30 octobre 2024 à 20h00**

### **Salle communale du spectacle à Saint-Cergue**

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Saint-Cergue pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

#### **1. Présences**

#### **2. Appel**

Selon le contrôle électronique 37 communes sont présentes, représentant un total de 132 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Juliette Leprince-Ringuet, Perroy – Alexandre Legrain, Crassier – Raphaël Widmer, Vinzel – Jean-François Quiblier, Mont-sur-Rolle – Geneviève Lejeune, Arzier-Le-Muids – Pierre Stampfli, Chavannes de Bogis – Guy Humbert, Marchissy – Leonardo Scapozza et Harold Syfrig, Grens — André Paratte, Bursinel - Municipalité d'Arnex.

#### **3. Assermentation(s)**

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Maël Joly, Nyon – Milene Pochon, Crans – Jonathan Oldacre, Le Vaud – Philippa Romig, Luins – Yves Froidevaux, Gland — Christian Piffard, Grens – Chloé Barthélemy et André Darmon, Genolier

#### **4. Adoption de l'ordre du jour**

Amélie Cherbuin, Présidente, a reçu un postulat de Vincent Moret et consorts intitulé « Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle » et propose de l'ajouter au point 9 de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'autre modification, Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour avec cet ajout au point 9 est adopté par 130 oui, 0 non et 0 abstention**

#### **5. Communications du Bureau du Conseil intercommunal**

Mme la Présidente rappelle que lorsque les délégués prennent la parole ils donnent leur nom et prénom ainsi que le nom de leur commune afin de faciliter la prise du Procès-verbal.

Mme la Présidente a reçu un courrier de Pro Natura concernant le développement 4 saisons de la Dôle. Elle lit ce courrier.

## **6. Communications du Codir**

Mme Valérie Jeanrenaud, responsable politique de la Culture et du sport, annonce la cérémonie du Prix artistique 2024 de la Région et de la ville de Nyon le 19 novembre 2024 à 19 h à l'Usine à Gaz à Nyon et invite chacun à venir.

## **7. Adoption du procès-verbal de la séance du 10.10.2024**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la dernière séance.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

<b>Le procès-verbal de la séance du 10.10.2024 est adopté par 105 oui, 02 non et 23 abstentions</b>
---

## **8. Préavis 43-2024 DISREN : Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA**

Mme la Présidente rappelle l'article 37 du Règlement concernant la récusation : « Un membre du Conseil ne peut prendre part à une discussion et à une décision lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou à défaut être récusé par un membre du Conseil ou par le Bureau. Il est important d'être juste sur cette question car un oubli de récusation pourrait invalider le vote. Une personne représentant des intérêts politiques n'est pas considérée comme avec des intérêts personnels. Cependant si une personne touchait, à titre personnel, des locations de Télé-Dôle ou aurait des participations privées dans Télé-Dôle SA (des actions), elle devrait se récuser. En cas de récusation, la personne ne peut pas prendre part aux décisions et aux discussions (article 40 de la Loi sur les communes).

Mme la Présidente rappelle aussi que les membres du Conseil intercommunal non DISREN ne peuvent pas voter ni prendre la parole.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Ad'Hoc (CoAH) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Michel Girardet, Gland, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoAH qui conclut à l'acceptation du Préavis 43-2024 DISREN.

Mme la Présidente passe la parole à la rapportrice de la Commission des Investissements (CoInv) de faire un condensé de son rapport et d'en lire les conclusions.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, rapportrice, explique que la Commission s'est vue plusieurs fois depuis le 19 septembre, pour y travailler presque tous les jours. Elle remercie le Codir et le secrétaire général pour avoir répondu à leurs nombreuses questions rapidement et avec transparence. La Commission a eu accès à divers documents dont le rapport sur le Climat qui parle, notamment, de la forte diminution de l'enneigement. Au-dessous de 1300 m ce n'est pas la peine de prévoir de skier et lors de leur séminaire annuel, les professionnels du ski qui s'occupent des remontées mécaniques, ont précisé que même au-dessous de 1800 m, le ski c'est terminé et ceci rapidement. Elle pense aux jeunes, dont 2 de nos délégués qui ont la vingtaine, qui ne pourront pas faire comme nous : skier à la Dôle.

C'est la 4<sup>ème</sup> fois qu'il y a lieu de renflouer Télé-Dôle en urgence, en 2011, en 2016 avec le rachat des parts, en 2021 pour le Lapin Blanc et aujourd'hui. Face à ces nouvelles difficultés communiquées en décembre 2023, la Commission reconnaît l'intense travail du Codir et de la Task Force auprès du Canton pour bénéficier de sa participation, le soutien de la LADE (Loi sur l'appui au développement économique) et l'abandon des prêts LDR 417. Toutefois, bien que l'ensemble de la Commission soit convaincu de la nécessité de préserver le site touristique, il y a du monde l'été et de nombreux skieurs non classique l'hiver, elle est empruntée quant à la solidité des arguments économiques. Le travail de la Commission a porté sur les choses essentielles dont la viabilité du modèle économique. La Commission a été dubitative quant au modèle économique du Lapin Blanc qui sera fréquenté par des excursionnistes, des scolaires qui vont marcher 6 km, et des vacanciers des Rousses. La Commission est réservée quant aux recettes de cette structure. Elle ne souhaite pas finir totalement le bâtiment avec une cuisine devisée à CHF 250'000 avant de savoir si le restaurant et la boutique de location ont une espérance de vie sur le peu de jours d'exploitation programmée.

Le deuxième point de vigilance porte sur les hypothèses de fréquentation des télésièges tant l'hiver que l'été. Selon le rapport de Télé-Dôle SA 2022-2023, les recettes sont à moins 47 % par rapport à 2021-2022. De plus le nombre de jours d'exploitation est tombé à 31, ce qui est très peu.

Quant à l'été, qu'en est-il de l'attractivité d'un télésiège qui serait réservé aux seuls promeneurs sans pouvoir mettre un VTT derrière. Est-ce que le peu de jours d'ouverture entre Pâques et novembre suffiront à compenser le peu d'exploitation pendant l'hiver ?

L'ouverture du télésiège l'été par transfert des jours d'hiver suppose une modification du PPA, ce n'est pas dit que les instances concernées vont accepter cette modification, le site étant d'intérêt national. Cette modification pourrait intervenir dans un délai de 1 à 3 ans sans opposition, mais la Commission pense qu'il y aura des oppositions et cela rallongera ce délai.

Le troisième point porte sur la solidité des recettes via le contrat SOGESTAR que la Commission a pu voir. Le Codir estime que les recettes sont assurées jusqu'en 2043, mais la Commission est moins optimiste car elle observe que le contrat comporte une clause de négociation en cas d'exploitation structurellement déficitaire. Une partie de la Commission craint que la SOGESTAR pourrait ne pas être en mesure d'honorer le paiement du loyer prévu, soit CHF 500'000 (aujourd'hui CHF 300'000).

La Commission s'est étonnée de certains montants des devis proposés : pour la réfection du télésiège elle se demande s'il y a eu mise en concurrence : par exemple pour le remplacement des trains de galets pour CHF 270'000, alors qu'il semblerait que la fourchette se situe entre CHF 20'000 et CHF 70'000, la Commission n'est pas allée très loin dans cette analyse. 2<sup>ème</sup> exemple : réfection de l'électricité pour CHF 844'000 alors que la fourchette se situerait entre CHF 200'000 et CHF 500'000. Là encore la Commission n'a pas fait d'étude contradictoire sur ce sujet.

Pour finir la Commission s'est inquiétée de la remarque de la Fiduciaire sur les mesures d'assainissement nécessaires, notamment pour respecter les articles 725a du CO sur les fonds de Télé-Dôle SA 2022-2023.

S'agissant de la répartition du financement, la Commission, unanime, regrette que les communes non DISREN ne soient pas concernées et que les fonds touristiques, dont le FRET, soit proportionnellement si peu mis à contribution.

Le dernier point concerne le caractère 4 saisons du préavis : contrairement à son titre les investissements prévus ne comportent pas de mesures 4 saisons tels que la canalisation des piétons,

la signalétique, les passages réservée pour les vététistes et les sentiers didactiques. A ce qu'a compris la Commission, c'est que les demandes devraient être votées commune par commune pour des aménagements compris entre CHF 30'000 et 100'000 soutenus par des fonds cantonaux. Certains membres de la Commissions craignaient que cet argent soit, en partie, dépensé à fonds perdus en ratant la véritable cible : les conditions des 4 saisons. D'un premier abord ces membres voulaient refuser le préavis, toutefois la Commission a voulu être positive dans ce qu'elle a proposé. Se repose la question de la rentabilité et de la viabilité et comme l'a dit Mme Moret, Conseillère d'Etat : espérer d'un seul pôle de skieurs captifs des remontées téléphériques sur un massif de la Dôle ouvert moins de 50 jours l'hiver, et peut-être certaines années 50 jours l'été, n'est pas très viable.

D'autres commissaires estimaient qu'il y avait lieu de finir absolument ce bâtiment car il allait perdre de sa valeur s'il était laissé en l'état, et de poursuivre l'exploitation des remontées mécaniques. La Commission était partagée avec des opinions divergentes, mais avec des points de vue convergents.

Du coup la Commission a formulé d'abord des amendements qu'on a demandé de changer en vœux.

Toutefois même avec ces vœux, la Commission émet la réserve suivante : pour le moment il n'y a pas de réelles garanties que le projet 4 saisons puisse être rentable, par conséquent rien ne permet d'affirmer que les investissements consentis permettront d'éviter une situation similaire et plus coûteuse dans quelques années. Malgré cela, la Commission préavise favorablement.

Mme Valérie Mausner Leger lit les 5 vœux de la Commission mentionné dans le rapport et lit les conclusions du rapport de la CoInv qui conclut à l'acceptation du Préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour faire un condensé de son rapport et en lire les conclusions.

M. Vincent Moret, Coppet, rapporteur, présente un condensé pour présenter les axes principaux du rapport qui ont conduit la Commission des Finances à accepter ce préavis.

Il rappelle la situation financière de Télé-Dôle France, expliquée par M. Pierre-Alain Schmidt de la Task Force, qui n'a plus d'argent aujourd'hui. Une procédure a été ouverte auprès du Tribunal du commerce de Besançon et un gel des créanciers a été prononcé en avril 2024. L'audience est prévue le 5 novembre 2024. Le principal bailleur de fonds de Télé-Dôle France (société constituée pour construire le bâtiment du Lapin Blanc) est Télé-Dôle SA Suisse qui n'apportera pas d'argent supplémentaire, sauf si ce préavis est accepté. La société Télé-Dôle Suisse SA est aujourd'hui à court de cash, à fin 2023, le bilan faisait état de liquidité d'un peu plus de CHF 3'000, ce qui est extrêmement faible. Cette société se trouvait déjà dans une situation de perte en capital et la Commission a estimé qu'elle se trouvait dans un état de quasi-insolvabilité et que sous peu elle serait en état de surendettement, ce qui signifie qu'à moins qu'un investisseur n'apporte son soutien à cette société, elle devra être mise en faillite. Donc la situation de ces deux structures est critique.

Les raisons qui font que Télé-Dôle France et Télé-Dôle Suisse se trouvent dans cette situation et la raison pour laquelle on est amené à voter un montant très important, sont en nombre de trois : la première concerne la situation du Lapin Blanc qui, contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse et dans le rapport de la Commission Adhoc, n'est pas uniquement due à des dépassements budgétaires. En 2021 le Conseil d'administration a voté le démarrage des travaux du Lapin Blanc alors qu'il leur manquait plus d'un million de financement pour pouvoir mener le chantier à bout.

C'est une erreur importante qui a conduit à la situation d'aujourd'hui. La Commission des Finances s'est plongée dans les comptes et bilans et autres documents de Télé-Dôle SA jusqu'en 2016, et il en est ressorti qu'on a maintenu des charges de personnel trop élevé dû en grande partie parce que Télé-Dôle SA gérait 2 domaines skiables différents. Quand on gère un domaine skiable c'est déjà difficile et peu de stations arrivent à s'en sortir. En ayant à la charge les pistes de skis de la Dôle et les pistes de skis de St-Cergue, et jusqu'en 2021 le déficit des pistes de ski de St-Cergue, cela a accentué la situation difficile dans laquelle se trouve Télé-Dôle aujourd'hui. En plus de ces premières raisons, la gouvernance de Télé-Dôle SA a repoussé d'année en année ses obligations en matière de maintenance lourde pour les remontées mécaniques et comme mentionné dans le rapport, aujourd'hui on se retrouve avec des investissements lourds à hauteur de 2,5 millions à effectuer, dont par exemple CHF 800'000 pour la révision électrique du télésiège qui monte jusqu'à la Dôle.

La Commission s'est penchée sur les solutions qui sont apportées dans le préavis 43, premièrement sur la partie strictement financière : c'est une évidence que ce préavis constitue un avantage prépondérant à éviter la faillite de Télé-Dôle. Les engagements en matière de cautionnement sont à hauteur de CHF 3,7 millions, en plus de cela Région de Nyon a prêté pour environ CHF 700'000 à Télé-Dôle SA, donc si ce préavis est refusé la faillite d'un point de vue strictement financier aurait un coût de CHF 4,5 millions. La Commission remercie le Codir et le Secrétaire général pour son intense travail, et grâce à la participation très importante qui nous est proposé par le Canton, ce préavis nous invite à investir un montant pour toutes les communes membres du DISREN de CHF 2,6 millions et à priori le canton devrait se positionner favorablement pour investir un montant de CHF 3,2 millions, soit 1,9 million à travers un abandon de prêt et environ CHF 1,3 million dans des aides pour terminer le Lapin Blanc et effectuer les maintenances lourdes que Télé-Dôle a sans cesse repoussé.

Le deuxième point qui ressortait le moins du préavis est, qu'aujourd'hui, le Codir nous propose de réviser le modèle de gestion de Télé-Dôle SA. Cette société a exploité deux domaines skiables différents et tout dernièrement la commune de St-Cergue a pris la décision de reprendre la gestion opérationnelle et de racheter tous ses téléskis et à l'avenir de mener les investissements nécessaires et d'assumer les déficits liés à ces installations, ce qui permettra à l'avenir de libérer Télé-Dôle SA de ces charges de personnel. Dans les plans qui ont été présentés par le Codir, on se dirige à partir de 2026 vers une structure qui, de point de vue un Business Model, sera directement propriétaire des remontées mécaniques de la Dôle et qui assurera un très léger suivi opérationnel à travers une société qui sera mandatée pour tenir une bonne relation avec l'exploitant qui est la SOGESTAR. Cette façon de revisiter le modèle d'affaires de Télé-Dôle SA permettrait à Télé-Dôle SA de générer le cash-flow suffisant pour mener, sur du long terme, les investissements lourds nécessaires sur ces installations et être pérenne jusqu'en 2043.

Le dernier point c'est le point 4 saisons qui est présenté dans le préavis : c'est essentiellement des intentions et des hypothèses de travail qui ont permis au Comité Directeur d'obtenir des investissements très importants de la part du Canton, l'exercice est à ce sens réussi à 100 %. La Commission s'est permise d'émettre un certain nombre de commentaires et de critiques qui ont débouchés pour certains membres de la Commission sur un postulat qui va être discuté plus tard.

Il y a une volonté 4 saisons du Comité Directeur et c'est très bien.

M. Vincent Moret rappelle les 13 recommandations du rapport de la Commission au Codir. Certaines ont plus vocation à s'appliquer directement au Conseil d'administration de Télé-Dôle SA, la Commission laisse le soin au Codir de leur rapporter ces recommandations.

La Commission rappelle son message : le vote de ces CHF 2,6 millions et de ce sauvetage de CHF 5.6 millions ne suffira pas à nous sortir de la situation actuelle. Elle pense que les 3 années qui vont suivre seront très importantes et seront critiques et nécessiteront un suivi rigoureux de la part du Comité Directeur pour s'assurer que les montants investis respectent rigoureusement les budgets énoncés et qu'on arrive dans les 3 à 4 années à retrouver des chiffres noirs et avoir, comme c'est prévu dans les prévisions de trésorerie, un cash-flow positif d'environ CHF 300'000 pour la société.

M. Vicent Moret, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Préavis 43-2024.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme la Présidente informe l'assemblée qu'elle a reçu un amendement du Codir qu'elle lit, c'est une modification des conclusions du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet amendement et dès qu'il sera voté elle ouvrira la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, explique que le Codir a décidé de déposer cet amendement suite à l'article de presse du jour qui mentionne que la Conseillère d'Etat, Mme Isabelle Moret, informe que le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de position formelle sur l'entrée en matière des différents points les concernant mentionnés dans le préavis. Le Codir a voulu ajouter une réserve pour ce point qui sera traité prochainement par le Conseil d'Etat, mais à ce stade le Codir n'a pas plus d'informations. C'est la raison du dépôt de cet amendement.

M. Yves Froidevaux, Gland, membre du Conseil d'administration de Télé-Dôle SA, ne comprend pas très bien cet amendement, et parle en son nom et non au nom du Conseil d'administration. A la fin de cette décision le Codir décidera de l'autorisation de dépenser et de transmettre ou non cet argent à Télé-Dôle SA selon la situation. Nous pouvons imaginer que le Canton ne pourrait que partiellement donner le montant prévu, soit 90 % ou 80 %, au lieu du 100 % prévu et s'il n'y a pas abandon du prêt, il y aura des difficultés pour Télé-Dôle SA et il ne comprend pas le risque pris aujourd'hui.

M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la Communication, rappelle qu'il est logique et légitime de la part du Conseil d'Etat que soit conditionnée l'aide sollicitée. Il rappelle que le Codir a beaucoup travaillé pour trouver un plan de sauvetage. Si le Conseil d'Etat, contre toute attente, devait dire non, on se trouverait dans une situation extrêmement compliquée et alors on devrait aller de l'avant sans avoir les moyens nécessaires pour aller au bout du programme de restructuration présenté ce soir. C'est cohérent de conditionner ceci à cela et si on devait se retrouver dans une situation intermédiaire telle qu'évoquée, il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier. On sauvera cette opération si on arrive à présenter quelque chose de cohérent, ce qu'a fait le Codir depuis de nombreux mois.

M. Gilles Davoine, Gland, comprend la réponse de M. Schmidt, il en comprend l'idée, mais cet amendement est fait au centime près. Si le montant est plus élevé cela ne correspond pas à l'amendement, de même s'il est de CHF 10.- moins élevé ! Les conditions ne seraient donc pas réalisées. Il ne comprend pas cet amendement. Si un crédit est donné par le Conseil à une Municipalité, les montants sont dépensés pour autant que les conditions soient remplies. Si les conditions ne sont pas remplies, la Municipalité ne va dépenser cet argent. La condition de cet amendement l'inquiète quant à sa précision. On sait bien que le Codir ne va pas dépenser ce montant si le Conseil d'Etat ne participe pas. On risque de se mettre une épine dans le pied avec ce montant si précis.

M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la Communication, répond qu'il faut comprendre qu'avec cet amendement on fait passer un message auprès du Conseil d'Etat. Au sujet de la précision en question il fait remarquer que le Codir a mis un montant minimum dans l'amendement, il n'a pas mis le montant qui figure au préavis et a donc tenu compte de cette réflexion. Si on ne le fait pas on fait passer un message contreproductif auprès du Conseil d'Etat qui, comme on a pu le lire dans la presse du jour, laisse entendre cela sera positif. Mais à cet instant il n'y a pas encore de décision, bien que le Codir ait espéré avoir une prise de position pour ce soir. Si nous sommes dans une situation où il devait y avoir un léger décalage, le Codir reviendra devant le Conseil. Le Codir ne peut prendre des engagements devant le Conseil d'administration sans position du Conseil d'Etat.

M. Anthony Hinder, Gingins, relève qu'il est écrit dans le préavis « de l'accord du canton » et demande si maintenant le canton ne veut plus entrer en matière, d'où cet amendement ?

M. Frédéric Mani, Président du Codir, répond que le canton a dit que ce qui a été demandé et que la solution trouvée n'est pas déraisonnable, mais d'un point de vue légal le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé formellement sur l'acceptation de l'abandon de ce prêt LDER et de l'engagement des montants à fonds perdus. C'est la raison du dépôt de cet amendement. L'engagement formel aurait dû être traité courant octobre ce qui n'est pas le cas, cela a été mis en première lecture à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Le Conseil d'Etat donnera sa position sous peu. Le Codir espère une réponse courant novembre.

M. Anthony Hinder, Gingins, comprend que cela n'a pas été convenu comme mentionné dans le préavis.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, répond que cela a été convenu avec les parties concernées que ce préavis allait être déposé au Conseil d'Etat pour acceptation ou refus.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, invite l'assemblée à soutenir cet amendement et remercie le Codir de l'avoir déposé car il rejoint la première recommandation de la CoFin. Elle souligne qu'en page 12 du préavis, il y a déjà un garde-fou en l'objet de la convention qui sera signée avec Télé-Dôle SA et la Région de Nyon pour fixer toutes les modalités pour la subvention DISREN, cette convention comportera une clause stipulant que le déploiement de ces aides se fera uniquement lors de l'acceptation formelle du Conseil d'Etat.

M. François Vautier, Trélex, soutient cet amendement, car après avoir lu l'article dans la Côte, il a été surpris par le ton donné par Mme Moret, il a senti un peu d'hésitation dans ses réponses et dans la stratégie 4 saisons. Il pense qu'il est prudent aujourd'hui d'avoir cette précision, comme cela nous sommes tout à fait clair par rapport à ce que l'on souhaite et comme l'a dit M. P.A. Schmidt tout à l'heure, cela donne une certaine crédibilité à notre demande au Conseil d'Etat.

M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la Communication, ne partage pas tout à fait la position de M. François Vautier au sujet de Mme Moret, elle est prudente mais il interprète ses paroles de façon positive.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<b>L'amendement est adopté par 92 oui, 29 non et 3 abstentions</b>
--

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion sur le Préavis 43-2024.

M. Frédéric Mani, Président du Codir, tient à remercier le travail des 3 commissions, c'est un sujet complexe et très émotionnel. Il salue aussi les 3 rapports qui sont positifs. Il est difficile de répondre  
PV 30.10.2024

point par point aux recommandations, il va donc intervenir de manière plus générale en commençant par l'amendement, et il remercie l'assemblée de l'avoir accepté. Il tient à apporter des précisions sur la gouvernance de Télé-Dôle SA qui est en cours de révision et le Codir, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA, prendra en considération les demandes des commissions, mais également celles du Contrôle cantonal des finances. Le Codir fera le nécessaire afin de fournir aux commissions, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers intercommunaux, le maximum d'informations et de transparence dans la mise en œuvre de ce préavis. Tous les contrôles nécessaires seront effectués afin de garantir l'utilisation précise des fonds qui seront accordés à Télé-Dôle SA. Le Codir s'assurera que le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA prenne en considération les recommandations qui sont de sa compétence. Le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA ainsi que le Codir ont pris ou prendront contact avec toutes les communes du District qui ne sont pas adhérentes au DISREN. En conclusion le Codir tient à rappeler l'importance de ce préavis pour notre région et l'ensemble de sa population et espère sincèrement que le Conseil intercommunal va suivre le Codir dans sa volonté de maîtriser le développement du massif de la Dôle. Il rappelle qu'il est important de pouvoir s'assurer de la bonne gestion des activités de ce massif.

M. Christian Hay, Rolle, a l'impression que la gestion de cette entité a été calamiteuse et maintenant on a un sursaut avec l'espoir de se sortir de cette situation. Il est heureux que cet amendement ait été adopté tout à l'heure et souhaite qu'on ne perde pas de vue le postulat qui va être débattu car les deux choses sont liées. Il a bien lu et entendu que la viabilité de cet exercice à moyen terme dépend des activités 4 saisons et il a entendu quelques voix qui mettent en doute qu'on puisse y arriver facilement. Il est important que l'on prenne ce Business Plan au sérieux avant de s'engager tête baissée, même si le Canton participe. Il faut savoir où l'on va et ce qui a fait défaut au départ et pendant longtemps dans ce projet du massif de la Dôle. Il soutient le préavis mais veut avoir une vision sur le moyen terme de ce qu'on va faire et comment on va le faire.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<b>Le Préavis 43-2024 est adopté par 115 oui, 9 non et 0 abstention</b>
---

M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la communication, remercie pour ce vote massif en faveur du préavis qui est un bon signal pour obtenir l'aide du Canton. Il est conscient qu'il faudra mieux gérer à l'avenir. Il y a toujours des incertitudes car aucune entreprise ne peut garantir un résultat. Il y a plusieurs conditions à remplir, mais le Codir espère que tous comprendront le paradis qu'il souhaite pour la Dôle au lieu de la catastrophe qui nous aurait atteints si ce préavis avait été refusé.

M. Olivier Riesen, responsable politique de l'Economie, remercie l'assemblée pour ce vote extrêmement positif et fort en faveur de ce projet. Comme l'a mentionné M. Vincent Moret, la Commission des Finances a relevé une échéance extrêmement importante qui est le 5 novembre 2024 date à laquelle le Tribunal de Besançon va statuer et le vote de ce soir lui sera transmis. Le Codir a bon espoir que grâce à ce vote le Tribunal prendra la bonne décision.

## **9. Postulat de Vincent Moret et consorts : Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle**

Mme la Présidente passe la parole à M. Vincent Moret, Coppet, pour présenter son postulat. Dans

le rapport de la Commission des Finances, il a été relevé que le terme de 4 saisons tel que mentionné dans le préavis sont des intentions et des hypothèses de travail. Ces intentions ont permis au Comité Directeur d'aller chercher énormément de fonds auprès du Canton, bien que cela doive encore être validé. La Commission a eu énormément de contacts avec le SPEI (Service de la promotion de l'économie et de l'innovation du canton), Mme Moret a répondu dans les 3 jours à la Commission et le canton a été très réactif pour donner accès au CCF (Contrôle cantonal des finances) et les signaux semblent à priori plutôt positifs pour la décision du Conseil d'Etat. Les postulants ont estimé qu'il faudrait aller plus loin sur cette notion de 4 saisons. Lors de leurs recherches, ils ont découvert que les communes, les associations de communes ou les remontées mécaniques, qui souhaitent aller au bout de l'exercice, établissent un Master Plan 4 saisons. C'est un plan stratégique qui permet de définir quels sont les axes de développement pertinents pour une station en matière de 4 saisons. Lorsqu'on parle de 4 saisons, il faut préciser qu'on parle essentiellement de 2 saisons : l'hiver évidemment jusqu'en 2040- 2050, car à partir de là, skier deviendra peut-être plus compliqué, et l'été. Rare sont les stations à réussir à développer des activités touristiques au printemps et en automne. Selon un professeur d'université, qui accompagne différentes stations sur cette réflexion, si les stations arrivent déjà à développer des activités l'été en plus de l'hiver, les chiffres et les résultats peuvent être très intéressants.

Les postulants, dans la continuité de ce vote, souhaitent demander au Codir d'aller plus loin et d'étudier un Master Plan qui permettra dans les 2 à 3 ans d'avoir une vision stratégique sur le massif de la Dôle avec un plan d'investissement extrêmement concret. La viabilité financière est garantie, la Commission l'espère, jusqu'en 2043, à condition que la SOGESTAR respecte ses obligations financières. Aujourd'hui nous devons nous poser la question de l'après. Un scientifique a expliqué qu'à partir de 2040 il neigera plus et qu'on pourra plus skier que ce qu'on a fait par le passé. C'est une évidence d'investir dans le futur et de penser à des investissements qui sont adéquats et adaptés au massif de la Dôle. Il ne faudrait pas développer des projets à double, par exemple ce n'est pas forcément utile de venir concurrencer des pistes VTT qui existent déjà dans d'autres stations avec 500 à 600 km de piste. Il y a d'autres aspects à étudier qui peuvent être développés, cela va prendre des mois. La Commission souhaite que le Codir aille dans cette direction.

M. Vincent Moret a été surpris du courrier de Pro Natura, il l'estime malvenu. Il pense que le Conseil intercommunal n'est pas forcément la bonne audience. C'est une association qu'il faut impérativement inclure dans les négociations pour un nouveau PPA, mais aujourd'hui le rôle du délibérant est de démontrer une intention de développer le 4 saisons auprès du Codir mais non d'aller en profondeur sur un éventuel développement VTT et les zones de la Dôle qu'on souhaiterait développer. Pro Natura aurait dû adresser ce courrier uniquement au Comité Directeur.

M. Vincent Moret lit les conclusions du postulat.

Mme la Présidente présente la décision à prendre : renvoyer le postulat directement au Codir ou le renvoyer à une commission.

<p><b>113 voix sont pour le renvoi du postulat au Codir, 11 pour le renvoi à une commission, 3 abstentions</b></p>
--

## 10. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Monya Jaccard, Burtigny, a une question de compréhension : lors du vote de l'Ordre du jour et du dernier PV il y avait 37 communes qui ont voté, lors du vote du préavis 43-2024 : 35 communes et pour le postulat 38 communes. Elle ne comprend pas ces différences.

Mme la Présidente explique que pour le préavis 43-2024 les communes non DISREN n'ont pas pu voter ce qui explique la différence du nombre de communes.

M. Christian Hay, Rolle, rappelle que le postulat demande au Comité directeur de donner un point de situation dans les 3 ans, mais au vu de la gestion calamiteuse des dernières années, il souhaite que le Codir fasse un point de situation chaque année afin que l'Assemblée intercommunale puisse suivre le dossier de près.

M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la Communication, rassure M. Christian Hay le Codir va donner des nouvelles rapidement. Le postulat ne pose aucun problème au Codir car celui-ci avait déjà l'intention d'aller dans ce sens. Le Codir va se positionner sur le financement du FRAT. Le Conseil intercommunal sera rapidement et régulièrement informé de ce dossier. Cette décision est bonne et peut-être d'un mal naîtra un bien. La Région avait imaginé des projets et parmi les projets phares, il y avait l'organisation d'un 4 saisons. Peut-être que les difficultés qui ont été rencontrées maintenant par Télé-Dôle permettront d'arriver plus rapidement à l'objectif qui était fixé. Il espère que le canton sera au rendez-vous.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, remercie le Comité de Direction d'avoir pris en main ce projet pour l'avenir de toute notre population, jeune et moins jeune. Le massif de la Dôle est l'avenir de toute une population et il remercie aussi l'assemblée de son vote.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Saint-Cergue pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h 40

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 06.11.2024